



La direction générale des PEP64 a décidé de contester devant le tribunal d'instance, la désignation de délégués syndicaux CGT dans les établissements PEP64.

Le dialogue social voulu par la DG, doit-il se tenir uniquement avec le CSE ? Pour la CGT, cest NON.

L'absence de délégués syndicaux dans nos établissements c'est toujours moins d'informations, de prises en compte des revendications des salariés des PEP64.

Face à ce déni de dialogue social, la Délégation CGT au CSE a décidé de participer à la réunion du 15 octobre 2019, sans aucune prise de parole, au lendemain de la convocation de ses délégués devant le tribunal d'instance de PAU.